

mini-gazette Ensemble... ...et toujours avec vous !



Spécial déconfinement *Nous vous informons régulièrement*

Bonjour à toutes et tous,

Tout semble aller mieux, mais garde ! Le coronavirus sévit toujours. Moins intensément, c'est vrai, mais il est encore là, le sournois. C'est la raison pour laquelle nous en profitons pour remercier le personnel médical de la DGARH, ainsi que celui de la DAD qui s'est chargé de la distribution des ÉPI et enfin, les agents ayant participé à la distribution des masques.

Vous trouverez dans nos pages le compte rendu du CHSCT qui s'est tenu le 20 mai dernier et qui répond à diverses interrogations sur la gestion de la crise dans les services.

Par ailleurs, nous avons adressé un message aux DGA et DGS des Mairies de Secteur afin de connaître leur position sur les congés et le télétravail.

Vous pourrez lire également le courrier que nous avons adressé à notre DGARH concernant des éclaircissements suite aux déclarations du DGS.

Enfin, Bronaïc Jouvemar s'est posé la question sur le monde d'après... mais lequel ?

Allez, bonne lecture depuis votre terrasse préférée !



Au sommaire

1 - Ils étaient là aussi... - p. 2

2 - On s'occupe de vous ! Notre compte rendu du CHSCT du 20 mai 2020 - p. 3-4

3 - On s'occupe de vous ! Notre message aux DGA et DGS des Mairies de Secteur - p. 5

4 - On s'occupe de vous ! Notre courrier adressé à notre DGARH - p. 6-7

5 - J'en ai marre du déconfinement ! - Changez tout, votre monde ne tient pas debout - p. 8



...depuis le début du confinement : le personnel médical de la DGARH, le personnel de la DAD ainsi que les agents ayant participé à la distribution des masques à la population.

**Un immense
merci
aux personnels
médical DGARH
et DAD
ainsi qu'au personnel
ayant distribué les
masques !**

CHSCT spécial Covid-19

Compte rendu CHSCT *exceptionnel* Covid-19 Hôtel de Ville, 20 mai 2020

1. Le Directeur Général des Services (DGS) :

- . Nous nous retrouvons sur une pensée positive et porteuse d'espoir.
- . L'Administration qui n'a fait qu'appliquer les directives ministérielles, tenait néanmoins à féliciter tous les agents pour leur travail et leur engagement durant cette période difficile.
- . Le DGS souhaite un retour des personnels sur sites le plus rapidement possible. Mais il n'hésitera pas à mettre tous les moyens en œuvre afin de permettre et d'optimiser la pratique du télétravail et de le rendre encore plus organisé et encadré.

2. Patrick Padovani :

- . Les Services recevant du public étaient fermés aux administrés bien que le personnel ait été mobilisé durant toute cette crise sanitaire.
- . Les directives de santé, relayées par l'Agence Régionale de Santé sous l'autorité du Préfet, ont bien été respectées et appliquées à l'échelon communal.
- . Application de recommandations pour les bâtiments : purge des circuits d'eau pour les sites fermés depuis plus de 5 jours et aucune désinfection prévue (inutile car le virus disparaît de lui-même).
- . La procédure de dépistage du Covid-19 a été très positive avec un suivi et une surveillance à contact + 2.
- . Monsieur Padovani salue également le travail effectué par Madame Flores et Monsieur Grima.

3. Médecine du travail :

- . Mise en place d'un dispositif quotidien d'accueil téléphonique.
- . Suivis et réponses aux demandes des agents par mail (un chiffre : plus de 2400 mails traités à l'heure actuelle).
- . Installation de la téléconsultation en plus d'un accueil physique.

> Nouvelles coordonnées pour mieux répartir les demandes :

- . drh-med-conseil-maladie@marseille.fr (arrêt maladie)
- . drh-med-conseil-at@marseille.fr (accident du travail)
- . Téléphone : 04 91 55 27 44 ou 04 91 55 27 04

> Les agents seront recontactés :

- . soit pour la validation d'une reprise,
- . soit pour une prolongation,
- . soit par un envoi vers une expertise via une téléconsultation,
- . soit pour une prise de rendez-vous physique.
- . Accidents de travail (plus de 5600 mails reçus) : la déclaration doit être directement adressée par mail par les chefs de Service à l'attention de Monsieur Mendre : cmendre@marseille.fr.

- . La Commission de réforme prévue le 28 mai à été reportée à une date ultérieure.
- . Pour les agents en position d'ASA au titre des 11 préconisations, la reprise sera effectuée dès le mardi 2 juin prochain, sans avoir à se procurer le certificat d'aptitude.

4. Autres intervenants :

- . Existence d'un document unique par direction.
- . Visite supplémentaire portant sur le nettoyage des filtres VMC.
- . BMDP : dotation de deux masques par jour et par agent. Des vitres en plexiglas ont été installées (2 ou 3 par BMDP) et d'autres sont en commande.

5. Monsieur Grima :

- . Préconisation d'utilisation de la javel prévue par le protocole national sanitaire, dans l'attente de réception de produit.
- . La dotation en blouses est en priorité réservée aux personnels soignants puis aux agents des crèches. Au nombre de 15 000 unités, la Direction de l'Éducation les a données aux crèches en attendant une autre livraison.
- . Les efforts de fourniture des ÉPI pour les agents sont supérieurs aux obligations décrites par les protocoles des autorités.

6. Dotations en ÉPI :

- . 3 masques par agent en maternelle et en élémentaire,
- . 1 tablier jetable ainsi que des gants pour les changes dans toutes les petites sections.
- . **95 agents du périscolaire ont été fournis en ÉPI** (bien que n'étant pas sous la couverture hiérarchique de Monsieur Grima).

Commande de 3 600 distributeurs de papiers mais le fournisseur n'a pu assurer son suivi pour le moment.

Les enfants du personnel des écoles sont prioritaires pour la rentrée et ceux inscrits dans les écoles privées peuvent désormais s'inscrire pour les 8 semaines de cours.

Si les congés annuels ne sont pas accordés aux agents (il le regrette mais comprend les agents), cela tient à des raisons de service afin d'assurer sa continuité.

Il reconnaît les difficultés vécues par les cadres et agents de la Direction et les remercie pour leur motivation et leur investissement.

7. Madame Flores :

- . Les surblouses ne sont pas obligatoires selon le protocole du Gouvernement mais une commande réalisée reste en attente de réception, tout comme les visières.
- . La possibilité de revenir aux anciens produits est à l'étude car plus appropriés.

Voici le message que nous avons adressé aux DGA et DGS des Mairies de Secteur

Suite au bulletin d'information numéro 16 de Monsieur le Directeur Général des Services en date du 28 mai 2020, nos organisations syndicales souhaiteraient connaître vos intentions sur différents points :

1. Les congés posés pendant la crise

Notre DGS a précisé : « *Concernant toujours les agents placés en ASA durant la période de confinement, j'ai décidé - après avoir consulté l'ensemble des organisations syndicales par visioconférences - de ne pas appliquer la retenue de jours de jours de congés initialement envisagée (CA, RTT ou CET). »*

Si nos organisations accueillent avec bienveillance cette mesure, nous pensons que dans un souci d'équité les agents ayant déposé leurs congés pendant la période de confinement selon le prévisionnel établi en début d'année, devraient pouvoir bénéficier de la possibilité de les reporter à une date ultérieure.

Nous avons saisi Monsieur le DGARH à ce sujet mais souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention à ce propos.

2. Les congés d'été

En attendant le deuxième tour des élections municipales et avec l'arrivée du prochain Maire et de son équipe municipale, **nous souhaiterions que les agents municipaux puissent, dans la mesure du possible, prendre leur congé d'été de manière habituelle**, tout en respectant la continuité du service public ; et ce, afin d'être prêts pour la rentrée. Une position commune pourrait être établie entre chaque direction, service... Ceci dans un souci d'égalité de traitement des agents municipaux.

Diverses rumeurs courent, selon les DGA, selon lesquelles les agents n'auraient pas la possibilité de déposer plus de deux semaines de congés cet été. Nous vous saurions gré de bien vouloir chacun, pour ce qui vous concerne, clarifier ces éléments, afin de couper court à toute interprétation hasardeuse...

3. Le télétravail

Suites aux préconisations et recommandations des autorités gouvernementales comme locales, vous serait-il possible d'**étudier avec bienveillance les postes éligibles au télétravail** en attendant sa mise en place officielle et notamment son règlement intérieur.

Dans certaines DGA, alors que le DGS indique que le télétravail restera dans son application actuelle, **toutes les possibilités de télétravail ont été supprimées sans raison**, si ce n'est une volonté affichée de faire reprendre en présentiel l'ensemble des agents.

Nous comprenons, certes, le souhait de revenir à une situation plus ordinaire dans ce domaine, mais **la suppression complète de ce mode de travail semble bien constituer un recul regrettable.**

Dans l'attente de vous lire, permettez-nous de vous remercier par avance et de vous adresser nos sincères salutations.

Voici le courrier que nous avons adressé à notre DGARH



Marseille, le 4 juin 2020

À l'attention de Monsieur Yves Rusconi
Directeur Général Adjoint
des Ressources Humaines
de la ville de Marseille

Objet : Demande d'éclaircissements complémentaires

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines,

Pour faire suite aux différentes mesures prises par Monsieur le Directeur Général des Services au travers de ses différents bulletins d'informations et qui ont répondu à une grande partie de nos interrogations, nous souhaiterions avoir des précisions sur des points encore en attente de réponse et présentés ci-dessous.

1/ Situation des agents testés positifs au Covid-19

Dans le bulletin d'information 15 en date du 20 mai, il est mentionné « *lorsqu'un agent est reconnu malade du COVID-19, il est placé en congé de maladie selon les règles de droit commun et sans application du jour de carence, qui est suspendu pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire courant jusqu'au 10 juillet 2020* ».

Dans le bulletin d'information numéro 14 en date du 15 mai 2020, Monsieur le DGS souligne que « *l'administration municipale a déployé une politique sociale particulièrement protectrice visant à accompagner chacun d'entre vous dans cette période difficile* ».

Parmi ces mesures protectrices, le point numéro 4 a retenu toute notre attention : « *elle a maintenu les tickets restaurants tout au long de la période de confinement pour l'ensemble du personnel, y compris les agents en autorisation d'absence* ».

Si remercions notre Administration de procéder de la sorte, nous souhaiterions attirer votre attention sur les cas des agents mobilisés dans le cadre du PCA et testés positifs au Covid-19.

Même si l'Administration n'a pas voulu communiquer au sujet du nombre de cas reconnus au sein des Services municipaux (cf. notre visioconférence du 27 avril dernier) sachant que d'un point de vue médical, il est difficile de déterminer le lieu où l'agent a été contaminé par le virus, il est fort probable que ces agents, testés positifs, ont été en contact directement ou indirectement avec du public.

Nous pensons sincèrement que les agents largement mobilisés pendant la crise sanitaire, ayant fait preuve de dévouement au cours de cette période et qui ont été atteints du Covid-19 ne devraient être pénalisés ni sur le plan financier ni sur les droits aux congés.

L'éventuel décompte des jours de maladie, la perte des titres restaurants et une partie de la prime de fin d'année, entraîneraient une inégalité de traitements avec les agents restés en autorisation spéciale d'absence pendant la période de confinement entre le lundi 16 mars et le mardi 2 juin 2020.

C'est pourquoi nous vous saurions gré de préciser que ces agents mobilisés et qui ont été atteints du Covid-19 ne perdront ni leurs titres restaurant, ni la part variable de leur prime de fin d'année.

Les organisations syndicats CFTC CFE/CGC sections ville de Marseille
10, Place de la Joliette, 10.2 Les Docks 13002 Marseille
Tél : 09 70 90 23 18 mail : ensemblecgcftc@gmail.com

2/ Les congés posés pendant la crise

Dans le dernier bulletin d'information numéro 16 en date du 28 mai 2020, le DGS précise que : « *concernant les agents placés en ASA durant la période de confinement, j'ai décidé - après avoir consulté l'ensemble des organisations syndicales par visioconférences - de ne pas appliquer la retenue de jours de congés initialement envisagée (CA, RTT ou CET)* ».

Si nos organisations se réfèrent toujours à cette mesure prise, nous suggérons que les agents ayant déposé leurs congés pendant la période de confinement selon le prévisionnel établi en début d'année, puissent avoir la possibilité de les reporter à une date ultérieure toujours dans un souci d'égalité de traitement entre les agents municipaux.

3/ La prime COVID

Après réflexion, le DGS a approuvé la demande d'élargissement de la prime aux télétravailleurs venus en appui direct aux agents de terrain.

Pourriez-vous nous indiquer quel sera le mode de calcul de l'attribution de la prime COVID pour l'ensemble des personnels concernés?

Nous suggérons que le montant de 1 000€ soit attribué aux agents et cadres qui ont télétravaillé à temps plein (ce qui n'enlèverait en rien la possibilité d'octroyer un CIA à ceux d'entre eux qui ont démesurément travaillé à reconstruire notre Administration, bien au-delà du temps de travail réglementaire) et qu'un prorata de cette somme soit accordée en proportion des déclarations de télétravail que les Directions et Services ont tenues durant cette période.

Dans l'attente de vous lire, nous vous transmettons au nom de nos deux organisations syndicales CFTC CFE/CGC, nos sincères salutations.

Ludovic Bedrossian

**Président de la section CFTC de la ville de
Marseille**

Daniel Venezia

**Président de la section CFE/CGC de la ville de
Marseille**

Changez tout, votre monde ne tient pas debout...

Pour une vie qui vaille le coup. Cette chanson de Michel Jonasz, datée de 1975 posséderait-elle un caractère prémonitoire ? Alors que durant huit semaines de confinement, d'arrêt quasi généralisé de l'activité économique des Nations, d'éloquents discours se sont développés, voire télescopés sur toutes les ondes radiophoniques et télévisuelles, proférés par de vains optimistes candides et confiants. On nous a bassiné sur le monde d'après. Ressassée la litanie du : Ce ne sera plus pareil ! Rappelant le mantra obsessionnel du : Plus jamais ça ! déclamé après les horreurs de la Grande Guerre (14-18).

Mais qu'en est-il véritablement de ce monde d'après qui reprend progressivement son souffle et que nous vivons graduellement depuis le 11 mai ? L'éminent oracle dépressionnégligé, Michel Houellebecq, l'a annoncé : *nous ne nous réveillerons pas après le confinement dans un nouveau monde ; ce sera le même, en pire.*

Il n'aura pas fallu attendre des lustres pour découvrir au fond des mers et des océans, des quantités de masques, lentement dégradables sur 400 années. Pour vous donner un ordre d'idée, il faut imaginer Louis XIII (fils d'Henri IV - promoteur de la poule au pot - et père de Louis XIV - créateur du talon rouge Louboutin -) balançant en 1627, dans les eaux océaniques, depuis son siège de la Rochelle, son masque chirurgical qui se serait, seulement aujourd'hui, intégralement décomposé !



MH XIII l'avait annoncé depuis son siège de la Rochelle

Or, plus proche de nous et sur un plan local, on peut repérer des masques usagés jonchant les trottoirs, des gants bleus schtroumpfesques et de petits flacons de gel hydroalcoolique flottant sur le bord de nos plages méditerranéennes comme de désespérées et désespérantes bouteilles à la mer. Le message est pourtant clair et n'a pas besoin d'être roulé à l'intérieur de la fiasque : stop aux déchets sauvages et inconsidérés qui finissent au fond des mers ! La faune aquatique n'a que faire de nos détritiques insalubres, envahissants et polluants.

Au cours du confinement humain, nos congénères se sont aventurés sur des espaces que nous leur interdisons habituellement. Finalement, nous les contraignons eux aussi au confinement... Des dauphins, d'habitude importunés par l'activité touristique, sont venus nager jusque dans les calanques marseillaises et ont même été aperçus dans le port de la Ciotat ! Plus de moteurs de bateaux, de Jet Ski bruyants ou autres nuisances mécaniques pour brouiller leur sonar.

Alors, que nous ont enseigné le confinement et la précarité de nos êtres éphémères ? Interrogeons-nous sur cette question.

Ainsi, notre espèce autoproclamée élue des dieux, pourtant vulnérable et interdépendante de la nature - faut-il le rappeler ? - serait-elle finalement le maillon faible de toute la chaîne animale qui n'a que faire de l'humain.

À méditer...

Ça va pas comme ça, changez tout, changez tout...